

Le logement toujours, une boîte à outils de l'action sociale pour apporter une solution « logement »

Le logement toujours est une expérimentation issue de l'appel à projet « 10 000 logements accompagnés » lancé par l'Etat et l'Union sociale pour l'Habitat. Dans une logique de fluidité des dispositifs, de réactivité et de sécurisation des parcours des ménages, il réunit des acteurs de l'hébergement, du logement social et de l'insertion économique. Il tente ainsi d'apporter une réponse au plus près des besoins en développant des réponses innovantes et diversifiées autour :

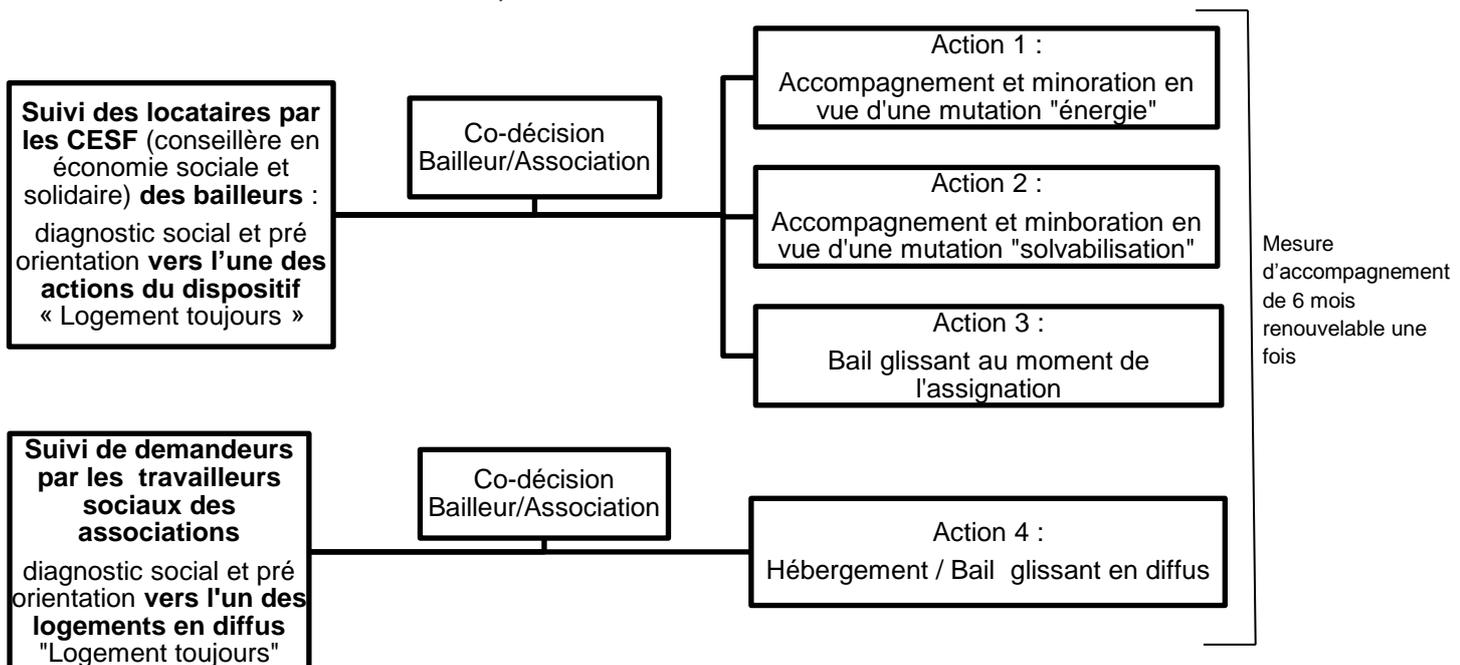
- d'un logement accessible économiquement et bien localisé
- d'une gestion locative raisonnée
- d'un accompagnement global adapté aux besoins

Une approche globalisée de l'accompagnement répondant à des principes d'action

Ce programme est construit autour de **4 actions graduées** et complémentaires :

- Prévenir le basculement dans la précarité énergétique de locataires en difficultés financières en envisageant une mutation sociale (**action 1**)
- Accompagner les locataires en impayés locatifs en vue d'un maintien ou d'une mutation sociale (**action 2**)
- Eviter les expulsions locatives pour des personnes aux portes de la procédure d'expulsion par le recours au bail glissant¹ (**action 3**)
- Trouver une solution « logement » pour des personnes ayant un besoin non couvert par le secteur de l'hébergement. (**action 4**)

En effet, les structures d'hébergement accueillent des publics spécifiques répondant à un accompagnement qu'elles sont en capacité de proposer. Ce système permet difficilement une réactivité et une flexibilité dans la réponse aux problématiques de certaines personnes qui se voient ainsi exclues des dispositifs existants.



¹ Le **bail glissant** est une pratique locative qui permet d'accompagner un public défavorisé vers un logement autonome. C'est un système transitoire entre le statut de sous-locataire et celui de locataire

En parallèle, l'association peut aussi intervenir auprès des locataires en difficultés et en rupture de lien avec les bailleurs sociaux. Elle joue ainsi un rôle de tierce personne et constitue une alternative pour éviter que la situation ne s'enlise et entraîne des conséquences préjudiciables tant pour le bailleur que l'équilibre social des ménages.

L'accompagnement proposé demande ainsi une souplesse et une réactivité qui permet de s'adapter à la réalité des besoins des ménages. Il sécurise leurs parcours non linéaires et évite ainsi des ruptures ou des obstacles ainsi qu'un recours à l'hébergement.

Une dynamique partenariale et une complémentarité avec les autres dispositifs de droit commun

Le programme a été conçu par un réseau de partenaires composé de trois bailleurs sociaux : Actis, l'Opac38 et Pluralis, et de trois associations : l'Oiseau Bleu, le Relais Ozanam, et Ulisse Energie. Chaque partenaire met ainsi à disposition ses compétences dans le domaine du logement social, de l'hébergement, de l'accompagnement et de l'insertion par l'activité économique afin de s'inscrire dans une démarche décloisonnée. Il permet ainsi de créer des passerelles et une culture commune entre les acteurs de l'hébergement et du logement social.

Le dispositif s'inscrit également au sein de plusieurs chantiers engagés dans le cadre du PALHDI (Plan d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des personnes Défavorisées en Isère) autour de la prévention des expulsions, ainsi que du traitement du mal logement, de la précarité énergétique et de l'habitat indigne. Il démontre ainsi son efficacité auprès de l'action publique.

Le logement toujours, une expérimentation aujourd'hui, et après...

En 2016, le budget engagé pour ce programme représentait 207 000 euros pour accompagner 80 ménages. Le financement du projet a été réparti **entre les bailleurs sociaux** (minoration des bas de quittance et un forfait de 400 euros par mesure d'accompagnement), **et l'Etat** (surcoût de l'accompagnement sur les fonds de l'AVDL), ainsi qu'une subvention de la fondation de France qui a permis de rééquilibrer le budget.

Ce montage financier n'est pas pérenne, et l'installation de ce programme, qui a bénéficié d'un appel à projet, reste incertain dans le temps.

« Le logement toujours » est venu interpellier les dispositifs de droit commun marqués par des logiques d'interventions standardisées de catégorisation des personnes.

Dans un contexte de précarisation croissant et une évolution des situations complexes, cette expérimentation permet de replacer les ménages au centre du processus par une démarche d'aller-vers. Il s'inscrit ainsi dans un changement de paradigme de l'action sociale.

L'un des objectifs n'est pas de créer un nouveau dispositif mais d'engager une évolution du travail social s'appuyant sur le respect de principes d'actions de réactivité et de souplesse par la détection, la relation de proximité et la pertinence du diagnostic social.

Les réticences sont encore perceptibles et la dynamique partenariale engagée doit être renforcée et élargie à l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de l'hébergement, du logement, de l'accompagnement et de l'insertion économique pour que des réponses concrètes puissent être apportées aux ménages rencontrant des difficultés particulières.

Une organisation autour de ces principes à commencer à se construire, il reste maintenant à l'assoir tant dans les pratiques des professionnels qu'auprès des financeurs publics...